

Chambord invite le public à participer à l'évaluation des populations d'animaux du domaine



Les 16 et 23 avril, le Domaine national de Chambord invite les habitants de la Région Centre-Val de Loire à participer à l'évaluation des populations d'animaux du domaine naturel, plus grand parc clos de murs d'Europe.

De la fin d'après-midi à la tombée de la nuit, les visiteurs seront invités à accompagner les agents forestiers de Chambord aux postes d'observation répartis sur l'ensemble du domaine. Ces deux soirées offrent une immersion unique dans la forêt et le quotidien des agents qui veillent sur ce milieu naturel protégé.

■ L'évaluation des populations d'animaux

Réalisées plusieurs fois par an, ces opérations sont essentielles pour évaluer l'état des populations, estimer les effectifs et définir si la tendance est plutôt à l'accroissement ou au contraire à la diminution. Les agents forestiers spécialistes de la faune sauvage, rompus aux techniques de comptage et de panneutage (capture d'animaux vivants), recueillent et conservent des données depuis des décennies, complétées par les observations au quotidien des agents du domaine. Cette combinaison de facteurs permet un suivi historique des populations de grands animaux.

Depuis 2023, Pierre Dubreuil, Directeur général du Domaine national de Chambord, a pris l'initiative d'inviter le public à participer à l'évaluation des populations d'animaux. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de transmission, et de sensibilisation aux enjeux de préservation des milieux naturels forestiers et de la faune qui les composent. Les visiteurs inscrits seront invités à accompagner les agents forestiers de Chambord aux postes d'observation répartis à travers l'ensemble du domaine. Accompagnés d'un agent du domaine, leur mission sera de compter et reconnaître les animaux observés entre la fin d'après-midi et la tombée de la nuit : cerf, sanglier, chat sauvage, balbuzard pêcheur, cigogne noire, etc.

■ Bilan des évaluations

	18 avril 2023	20 avril 2023	16 avril 2024	23 avril 2024
sangliers	396	240	162	306
cervidés	256	207	143	240
mouflons	107	155	116	179
chevreuils	12	14	11	18
lièvres	14	12	5	16
renards	11	5	10	14
blaireaux	3	0	10	14
chats forestiers	4	3	0	1
Total	803	636	447	777

■ La réserve nationale de chasse et de faune sauvage

Le château de Chambord et son parc ont été pensés par François I^{er} comme un domaine. Dès 1523, quatre ans après le début de la construction du monument, François I^{er} acquiert des terres agricoles jouxtant le massif forestier de Boulogne au nord du Cosson. En 1645, c'est Gaston d'Orléans qui augmente la superficie du domaine et fait achever la construction du mur d'enceinte. La surface du domaine atteint alors 5 440 hectares, ce qui en fait jusqu'à aujourd'hui le plus grand parc clos de murs d'Europe.

Le parc est classé « Réserve nationale de chasse et de faune sauvage » depuis 1947. La mise en réserve de l'essentiel du territoire a permis à la nature de prospérer en toute quiétude. En 1997, le domaine est classé au titre des monuments historiques (le château l'est depuis 1840) et, en 2006-2007, il est inscrit au réseau écologique européen « Natura 2000 ». Il est également inventorié comme espace ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique).

■ Informations pratiques et inscriptions

- **Mardi 16 avril et mardi 23 avril 2024, 18h-21h30**
- **Sur inscription nominative uniquement : [lien](#)** (dans la limite des places disponibles)
 - l'inscription est valable pour une ou deux personnes (si la seconde personne est mineure, elle doit avoir plus de douze ans)
 - la confirmation d'inscription et les informations pratiques détaillées (accès, consignes, tenue recommandée, etc.) seront transmises par mail